

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE D'UNVERRE

ARRONDISSEMENT
DE
CHÂTEAUDUN

CANTON
DE
BROU

AU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le mardi dix novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement, afin de respecter les règles sanitaires en vigueur et notamment la distanciation physique, en la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire,**

Étaient présents :

Mme Marie-Dominique PINOS, M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, MM. Pascal BULOIS, Vincent NOUVELLON, Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, M. Sébastien THIROUARD, Mmes Aurélie LACROIX, Patricia HUET et Emilie DAVIGNON formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Rudy PICHARD et Mme Laëtitia RAINOT VALLEE

M. **Sébastien THIROUARD** a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

En hommage à M. Samuel PATY, enseignant assassiné à Conflans Ste Honorine, et aux 3 victimes de l'attentat de Nice, une minute de silence est respectée.

Règlement intérieur du conseil municipal – mise en conformité – délibération n°20-71

Suite aux observations faites par le contrôle de légalité, une deuxième mouture est présentée. Le conseil municipal l'approuve et retire la délibération précédente du 2 juin 2020.

Personnel communal – délibérations n°20-72 à 20-76

L'assemblée délibérante décide

- de créer 2 postes d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2020 (1 à temps complet 1 à temps non complet),
- de supprimer 2 postes suite à l'avis favorable de la CAP en date du 8 octobre 2020 (1 poste d'adjoint technique à 4,75/35^{ème} et un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe),
- d'actualiser la délibération instaurant l'indemnité de mission, conformément au décret n°2020-689 du 4 juin 2020,
- d'approuver la majoration des heures complémentaires, conformément au décret n°2020-592 du 15 mai 2020,
- de créer 3 postes d'agents recenseurs et de fixer la rémunération correspondante

Travaux – état d'avancement – délibérations n°20-77 à 20-80

Le conseil municipal prend connaissance des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations.

Il autorise Mme le Maire à consulter des cabinets d'architecte en vue des travaux d'aménagement de la boulangerie, une fois le compromis de vente signé.

Il décide de solliciter une subvention auprès de Territoires Energie et du Syndicat du Pays Dunois pour les travaux d'isolation des bâtiments sis 3 et 5 rue du Professeur Félix Lejars.

Fonctionnement du pôle scolaire des Sorbiers – délibération n°20-81

Le conseil municipal approuve la nouvelle convention de participation aux charges de fonctionnement des écoles et autorise Mme le Maire à la signer.

Il prend connaissance des dépenses effectuées depuis le 1^{er} janvier 2020 pour le pôle scolaire.

Fonds de solidarité logement – délibération n°20-82

Mme le Maire présente le Fonds de solidarité logement, fonds qui s'adresse aux personnes et aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement ou s'y maintenir ; il est alimenté par une cotisation de 3 € par logement social sur la commune, soit 60 €. Le conseil municipal accepte d'y participer.

Solidarité avec les victimes des intempéries dans les Alpes Maritimes – *délibération n°20-83*

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 500,00 € à la Croix Rouge.

Présentation projet nouveau site internet

Le conseil municipal prend connaissance du projet établi par M. Laurent PIAUD ; le nouveau site via CAMPAGNOL sera opérationnel dès le 1^{er} janvier 2021.

Mme Céline SAINT LO expose que les habitants de la commune peuvent désormais télécharger l'application PANNEAU POCKET pour se tenir informés de l'actualité d'Unverre.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal prend connaissance :

- des comptes rendus des différentes réunions qui se sont déroulées depuis la dernière séance
- de la liste des déclarations d'intention d'aliéner, du 10 mars à ce jour, pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption,
- des dernières analyses d'eau potable,
- des remerciements reçus, suite au versement des subventions aux associations.

Séance levée à 01 h 00